

COMMUNE
DE
HIRTZFELDEN

68740

Tél. 03 89 81 27 09

Fax 03 89 83 80 39

secretariat@mairie-de-hirtzfelden.fr

www.hirtzfelden.fr

**ARRETE DE PROLONGATION N°70-2022****PERMISSION DE VOIRIE****DOMAINE PUBLIC ROUTIER COMMUNAL**

Code des Communes art. L 131-3 à L 131-5

Adresse complète du chantier**7, rue de la République
68740 HIRTZFELDEN**Nom et adresse du pétitionnaire :**Mme Colette SCHENTEN
7, rue de la République
68740 HIRTZFELDEN****Le Maire de la commune de Hirtzfelden****Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;**Vu** le Code de la route ;**Vu** le Code de la voirie routière ;**Vu l'arrêté n° 45-2022 du 14 juin 2022****Vu** la demande en date du 12 octobre 2022 par laquelle le pétitionnaire sollicite la prolongation de l'autorisation d'occuper le domaine public communal avec l'installation d'un échafaudage pour sécuriser des travaux de ravalement de façades,**Considérant** que les travaux sont prolongés d'un mois, soit jusqu'au 18 novembre 2022 inclus,**Considérant** que les travaux à effectuer nécessitent une réglementation de la circulation et du stationnement afin de garantir la sécurité des usagers de la route et des piétons.**ARRÊTE****ARTICLE 1 :** Les travaux entrepris par l'entreprise engagée par Mme Colette SCHENTEN étant prolongés d'un mois, les prescriptions de l'arrêté n°45-2022 en date du 14 juin 2022 restent inchangées et sont applicables jusqu'au 18 novembre 2022 inclus. Le présent arrêté de prolongation devra être affiché à côté de l'arrêté initial, à l'attention des usagers.**ARTICLE 2 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Ensisheim et de Blodelsheim, à la Brigade Verte, à Mme Colette SCHENTEN et aux archives de la commune.

Certifié exécutoire,
à Hirtzfelden, le 13 octobre 2022

Le Maire,
Stéphane SENEZ

